

Saisie du texte :

Au format Word ou Open Office sans autre mise en forme que le découpage en paragraphes. Ne jamais utiliser les fonctions de « puces » ou de numérotation dans Word. En cas d'énumération à faire, la faire manuellement. N'utiliser qu'une seule police de caractère pour la saisie (de préférence Times New Roman, en 12 pour le corps du texte, en 10 pour les notes).

Titres :

Ne pas utiliser les styles préétablis, mais indiquer titre ou sous-titre en caractères gras.

En cas de hiérarchisation des titres, utiliser la numérotation suivante : I, 1, etc. Ne pas dépasser deux niveaux de titres.

Citations :

Pour un article en français, on utilise les guillemets français (« ... »)

Les guillemets anglais ("...") sont à réserver pour les citations secondaires.

Pour un article en anglais ou dans une autre langue, on se conformera à l'usage de cette langue en veillant à rester cohérent.

Les citations courtes sont à intégrer dans le corps du texte, entre guillemets. La ponctuation est hors guillemets, sauf si la citation est une phrase complète annoncée par deux points, auquel cas la ponctuation est à mettre avant la fermeture des guillemets.

Ex. 1 : Verlaine fait « souvent ce rêve étrange et pénétrant ».

Ex. 2 : C'est avec une ironie mordante que Voltaire déclare à Rousseau : « Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre livre. »

Les citations longues sont à mettre entre guillemets et à distinguer clairement du corps du texte dans un paragraphe spécifique séparé des paragraphes contigus par un saut de ligne avant et après. La ponctuation est à mettre avant la fermeture des guillemets.

Iconographie :

Avant toute insertion d'image, s'assurer des droits de publication. Les images ne doivent pas être intégrées dans le texte, mais envoyées séparément, avec leur titre ou leur numéro d'insertion dans leur nom de fichier, et dans un format permettant une bonne qualité d'image (TIFF, EPS, ou, à la rigueur, JPEG au minimum en 300 dpi). Leur emplacement dans le texte doit être clairement signalé par le rappel de leur titre ou de leur numéro d'insertion, suivi, si nécessaire, de leur légende.

Ex. : [Figure 3] *Jackson Pollock au travail*, image extraite du film de Hans Namuth (octobre-novembre 1951)

<http://techniquejacksonpollock.files.wordpress.com/2012/03/photographie-de-hans-namuth-museum-of-modern-art-new-york.jpg?w=225> (consulté le 3 mars 2017)

La mise en page des images et illustrations souhaitée par l'auteur sera présentée dans une version de l'article complet au format PDF.

Notes et Appels de notes :

Choisir des notes de bas de page numérotées en continu de 1 à n.

Dans les notes, les numéros de pages des ouvrages cités sont à indiquer précédés de l'abréviation « p.+espace insécable » qu'il y ait une ou plusieurs pages (on n'utilisera jamais « pp. »). Dans le cas où plusieurs pages sont citées, leur numérotation doit être entière : 57-59 (et non 57-9).

Les **appels de notes qui ne concernent pas une citation** sont à placer avant la ponctuation éventuelle, accolés au dernier mot concerné par la note et avant tout signe de ponctuation.

Si l'**appel de notes porte sur une citation courte**, il sera placé après les guillemets de fermeture et avant la ponctuation finale.

Si l'**appel de notes porte sur une citation longue**, il sera placé après la ponctuation finale, mais avant la fermeture des guillemets.

Bibliographie :

Les informations bibliographiques figurent dans les notes de bas de page. Dans le cas d'un numéro thématique le/la directeur/trice du numéro peut exiger pour chaque article une bibliographie finale. Dans ce cas la pagination complète de l'article ou du chapitre est indiquée uniquement dans la bibliographie finale.

Tout ouvrage ou article déjà cité sera signalé par l'abréviation adéquate (*op. cit.* ou *art. cit.*) après la mention des nom et prénom de l'auteur, et avant l'indication éventuelle des pages citées :

Ex. : MICHAUD, Marie-Christine, *art. cit.*, p. 258-259.

Dans le cas d'un chapitre publié dans un ouvrage déjà cité, suivre l'exemple ci-dessous :

JEANJEAN, Benoît, « Stendhal lecteur de saint Jérôme : du nouveau sur la présence de saint Jérôme dans les écrits de Stendhal », in *L'Antiquité...*, *op. cit.*, p. 106.

Dans le cas où deux notes successives renvoient à un même ouvrage ou article, la seconde note ne le reprendra pas, mais emploiera le renvoi *Ibid.* suivi, le cas échéant, des pages citées.

Ouvrage :

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, Ville, éditeur, année d'édition, pages.

Ex. : SALAMITO, Jean-Marie, *Les virtuoses et la multitude (Aspects sociaux de la controverse entre Augustin et les pélagiens)*, Grenoble, Jérôme Millon, 2005, p. 24-25.

Chapitre d'ouvrage :

NOM, Prénom, « Titre du chapitre », *in* NOM, Prénom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Ville, éditeur, année d'édition, (références paginales du chapitre entre parenthèses) page(s) où figure la référence.

Ex. : BUTCHER, Cynthia, et Suzanne GOLDING-MEADOW, « Gesture and the transition from one to two word speech: when hand and mouth come together », *in* McNEILL, David (dir.), *Language and gesture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, (p. 235-257) p. 236.

Article de revue :

NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, année, numéro (volume), (références paginales de l'article), page(s) où figure la référence.

Ex. 1 : MULLEN Elizabeth. « Synaesthetic Specters: Haunting Hill House on the Silver Screen », *Image and Narrative : Online Magazine of the Visual Narrative*, 2009, 10 (1), (p. 119-132) p. 122.

Ex. 2 : CONAN, Catherine, « Perceptions de la nature et expression de la masculinité dans *The Ultras* de Eoin McNamee », *Les Cahiers du CEIMA*, 2008, 4, (p. 105-118) p. 110.